

SANCHEY

## Vente de parcelles, câblage et participation financière



*Deux bandes longeant la D41 vont sortir du domaine public, dans le cadre de la vente à des particuliers.*

La dernière réunion du conseil municipal de l'été a été l'occasion pour les élus de prendre de nombreuses décisions.

Déclassements de parcelles. - Il a été question du déclassement d'une parcelle, dans le cadre de la vente d'une bande de terrain (parcelle 226) aux époux Autissier au prix de 10 € le m<sup>2</sup>. Pour que la vente soit effective, le conseil était tenu de sortir ce terrain du domaine public. Dans la foulée, les élus ont répondu favorablement à la même demande, parcelle 227, formulée par Mathieu Pagni pour également environ 50 m<sup>2</sup> au même tarif, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acheteur. Pour ces deux points, l'unanimité était de mise.

Ce sujet a été également l'occasion pour le maire, Gilles Dubois, de rappeler les travaux à venir sur cet axe avec traitement des fossés, création de parking, mais également la mise en place d'un plan pour ralentir la vitesse sur cette route.

Sonorisation au théâtre de verdure. - Après consultation, deux devis sont arrivés à la mairie pour les travaux de câblage audio et sono au fort dans le cadre du théâtre de verdure. C'est l'entreprise Thoeckler qui a hérité du marché pour un prix de 7 300 € HT. Et le maire de préciser « qu'aucune subvention n'est attribuée pour ce chantier ».

Subventions. - Le conseil a accepté les subventions suivantes : 90 € à la Pétanque de l'Avière et 500 € à l'ES Avière football. Et le maire d'insister sur le fait que l'an prochain, un nouveau calcul des subventions aux associations sera mis en place.

Dénomination d'une rue. - Deux maisons sont terminées au lotissement du Cottage du Lac et le conseil se voit dans l'obligation de donner un nom à cette rue. Comme il en avait été question il y a quelques mois, la rue du Cottage du Lac sera le nom de cette voirie.

Participation communale pour les transports scolaires. - Par le passé, les collégiens se rendant à Golbey se voyaient dotés d'une participation de 30 € sur la carte de transport. Désormais, ce sont tous les élèves se rendant dans des établissements dispensant des cours de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> qui percevront cette participation.

### **• Pas de vidéo surveillance sur la commune**

Dans le cadre de la protection des biens et des personnes, une proposition de vidéo protection est arrivée sur le bureau du maire. Après proposition du dossier, les élus, par 11 voix contre et 3 pour (Maxence Gaillard, Eva Colombiano et Vanessa Pizard) ont dit non à la vidéo surveillance.